



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 10426

Texte de la question

M. Philippe Langenieux-Villard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur un courrier date du 6 octobre, emanant de la direction de l'action sociale et arretant le principe d'une participation financiere des organismes accueillant des objecteurs de conscience aux frais inherents a la gestion de ce service civil. Il precise que cette decision est intervenue sans information ni consultation prealable des principaux interesses et s'accompagnait d'une menace de suspension d'agrement pour les associations qui ne repondraient pas au courrier dans les delais impartis. Il souligne le fait que celles-ci prennent une part essentielle aux actions d'interet general et que cette contribution financiere risque d'hypothequer leur viabilite tout en portant atteinte au principe selon lequel le service national demeure un service obligatoire dont l'Etat doit, seul, assumer la charge. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui preciser si elle envisage de revoir les modalites d'application de cette mesure ou meme de revenir sur son principe.

Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait conscient de l'embarras suscite par l'adoption du principe de la participation des associations agreees qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette categorie d'appelles, notamment du fait de la rapidite avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a ete envoyee aux associations concernees. Afin d'etudier la situation ainsi creee, des contacts ont ete pris avec les associations qui beneficient de la mise a disposition de ces jeunes, et une consultation a ete organisee avec l'ensemble des partenaires ministeriels concernees par cette question. Une reflexion est donc actuellement engagee sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'evolution prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Langenieux-Villard Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10426

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 310

Réponse publiée le : 4 avril 1994, page 1636